

RÉVISION FONCIÈRE : CHRONIQUE D'UN GACHIS ANNONCÉ !

Après avoir testé en 2011 dans 5 départements la possibilité technique d'opérer une révision des valeurs locatives, la DGFIP a reçu le feu vert politique pour lancer, en grandeur réelle cette fois, cette opération.

Cantonnée dans un premier temps aux locaux professionnels, les conséquences dans les rôles devraient apparaître dès 2016. Bâtie peu ou prou sur l'architecture technique de celle de 1990, celle-ci a été « vendue » par la DGFIP à la Haute Assemblée en prenant soin d'occulter l'état des services, la décrépitude des structures et la capacité réelle à pouvoir absorber un tel chantier, faute d'emplois suffisants.

L'état des services :

Lors du groupe de travail censé réfléchir à la sortie « par le haut » de l'ornière CDI/CDIF, le constat de la DGFIP est cinglant. C'est un authentique échec !

Cette réforme n'aura réussi qu'à plonger les services dans des difficultés dont ils se seraient bien passés.

Déjà fortement ébranlés par les suppressions d'emploi et des conditions de travail dégradées, les agents ne font plus face aux tâches quotidiennes ; impossible donc d'imaginer que ceux-ci soient en mesure d'absorber une telle masse de travaux.

La CGT Finances Publiques a eu l'occasion de lire les remontées de certains départements expérimentaux : le constat est sans appel. Les difficultés soulevées par une telle entreprise dans un cadre dégradé (structures trop faiblement dotées en emploi, déperdition de compétences suite à CDI/CDIF) le disputent à des interrogations fiscales, telles que la nature des contrôles à exercer, et leur capacité à le réaliser.

Bref, le scepticisme des départements expérimentateurs est évident.

Qu'importe, puisque le rapport final remis au sénat, fait l'impasse sur ces remarques. La DGFIP joue en effet gros dans cette affaire, sous forme d'un double challenge :

- ▶ Il faut démontrer que la fusion DGI/DGCP, symbole de la RGPP, n'a pas entamé (bien au contraire) ses capacités opérationnelles ;
- ▶ C'est également l'occasion de démontrer en interne, que les services, malgré des restructurations (devenues brusquement très pertinentes), sont en mesure de digérer une telle masse de travaux sur un temps assez court.

Cela vaut bien quelques dissimulations ou mensonges par omission, car l'enjeu politique est de taille.

La décrépitude des structures :

Pour la CGT Finances Publiques, preuve est aujourd'hui faite que la DG a bel et bien tenu, sans vergogne, un double discours.

En effet, tandis qu'elle s'acharne à vanter aux politiques de tout bord ses capacités qu'elle prétend intactes, elle confirme en interne l'échec patent de la réforme CDI/CDIF ; pire, elle cherche des portes de sortie, introuvables aujourd'hui d'ailleurs.

Montreuil, le 1 février 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfiip.finances.gouv.fr • dgfiip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63



Les suppressions d'emplois, la fuite des compétences, la perte de mémoire cadastrale dans les services, ne font qu'encore renforcer les doutes et interrogations des agents.

La nocivité de CDI/CDIF n'est plus à démontrer, mais ses conséquences à moyen et long terme n'ont fait que confirmer ce qu'affirmait la CGT Finances Publiques. Les PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels) sont totalement inadaptés pour faire face à une telle quantité de travail à traiter sur un laps de temps aussi court, insuffisamment dotés en emplois, mal répartis sur le territoire (aucune réflexion à ce stade sur le maillage).

Seuls les CDIF « ancienne formule » auraient pu (et encore...) apporter une réponse structurelle valide pour assurer la révision foncière.

La DGFIP en a pleinement conscience, préférant laisser les directions se débrouiller avec les faibles moyens dont elles disposent, plutôt que de proposer une organisation claire et qui s'appliquerait partout.

Las, aujourd'hui, chaque département fait comme il peut : ici les géomètres feront de la réception téléphonique (alors que depuis des années leur activité est quasi-exclusivement tournée vers la topographie), là rien n'est prévu pour un quelconque accueil... ailleurs encore, les SIE sont d'ores et déjà en ordre de bataille...

La CGT Finances Publiques considère que la Direction générale doit assumer ses choix : la révision foncière, tout comme la fusion, n'est pas une demande des agents ; ils n'ont donc pas à en subir les conséquences les plus néfastes.

Elle doit donc clairement indiquer au réseau les structurations les plus pertinentes, les modéliser, et ainsi pallier au mieux l'état lamentable dans lequel elle a plongé, à force d'aveuglement et de certitudes erronées, l'ensemble des services concernés.

L'emploi sans rapport avec les enjeux :

La révision foncière est menée à effectifs en baisse constante.

Bien que la DGFIP se réfugie derrière l'alibi technologique (automatisation à outrance de toutes les tâches) pour minimiser l'ampleur des travaux à mener, la situation des services est alarmante.

En effet, l'administration va collecter une masse énorme de données ; certaines ont certes un rapport direct avec la révision foncière, mais une quantité non négligeable d'informations récoltées devra également être exploitée par les agents (changements d'affectation par exemple).

Dès lors, qui se chargera de ce travail ? Qui se chargera du contrôle fiscal des données ainsi récoltées ? Qui sera chargé de la saisie des informations qui n'auront pu faire l'objet d'un traitement automatisé ?

L'ensemble de ces travaux, tout comme la révision foncière elle-même d'ailleurs, n'a jamais fait l'objet d'aucun chiffrage sérieux en matière d'emploi, nécessaire à son accomplissement dans de bonnes conditions...

Aujourd'hui, la CGT Finances Publiques doute très fortement des capacités de la DGFIP à mener des travaux d'une telle ampleur, en assurant une qualité et une justice fiscale minimales, tant ses moyens sont diminués.

Les collectivités locales ont légitimement vocation à disposer d'un potentiel fiscal assis sur une situation claire, à jour et représentant la réalité.

Il s'agit là ni plus ni moins d'une des missions de la DGFIP. A l'évidence, et au vu des constats qui précèdent, le retour de bâton pourrait être cinglant...et ceux qui l'ont précipitée dans ce borborygme sont partis sous des cieux bien plus cléments.